

2020-S1

**Compte-rendu du
Conseil municipal**

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 19
En exercice : 18

L'an deux mille vingt et le quinze janvier, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Thibéry s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil, sous la présidence du Maire, Guy AMIEL.

Présents : Guy AMIEL - Jean AUGÉ - Bernabela MANOGIL - Nicole COSTE - Alain HUC - Jean-Louis MONTAULON - Fabienne SERVAT - Dominique LAUX - Francis DUQUENNE - José BELMONTE - Jean-Louis CALVET - Régine ROSENFELD - Joséphine GROLEAU - Laurence MARTINEZ - Christophe SIRVEN
Procurations : Michel CAMPANELLA à Christophe SIRVEN - Céline SABLIER à Guy AMIEL
Absents : Alain RAYNAUD
Démissionnaire : Marie ROMAIN

Lecture des décisions du Maire

Contrat	Monetics by Aphone Location TPE accueil	07/01/2020	2020-01-001
---------	--	------------	-------------

Jean-Louis MONTAULON étant élu secrétaire de séance à l'unanimité, l'ordre du jour est abordé.

Délibérations

1. Dépôt d'une archive communale aux archives départementales

Le Code du Patrimoine (article L 212-12 modifié par la loi n° 2016-925 du 07 juillet 2016 - art.62) permet aux communes de plus de 2 000 habitants, le dépôt de leurs archives communales aux archives départementales.

Le Conseil Municipal,

Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, décide, dans un souci de bonne conservation des documents, le dépôt aux archives départementales de l'Hérault de l'archive communale suivante :

- Registre des comptes de l'hospice du XIXème siècle

2. Convention avec le Centre de gestion pour la médecine préventive

Monsieur le Maire présente la convention d'adhésion au service prévention-pôle médecine préventive du centre de gestion de la fonction publique concernant le suivi de la santé du personnel de la mairie.

Cette convention fait bénéficier tous les agents de la collectivité, quel que soit leur statut, de la surveillance médicale des agents et de son organisation ainsi que de l'action sur le milieu professionnel.

Cette convention est établie avec le Centre de gestion pour 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2020 et consiste en une facturation des prestations à l'acte (visite médicale, entretien infirmier ou intervention en milieu professionnel).

Le Conseil Municipal,

Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la convention avec le service prévention-pôle médecine préventive du centre de gestion de la fonction publique de l'Hérault concernant le personnel de la mairie, autorise le Maire à signer la convention et toutes les pièces qui s'y rattachent et dit que les crédits nécessaires seront ouverts au budget de l'exercice courant,

3. Revalorisation des frais de repas

Monsieur le Maire expose au Conseil qu'un arrêté ministériel du 11 octobre 2019 modifie l'arrêté du 03 juillet 2006 fixant les taux des indemnités de mission prévues à l'article 3 du décret n° 2006-781 du 03 juillet 2006 concernant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels de l'Etat.

Il convient de délibérer pour permettre l'actualisation de ces taux pour le personnel et les élus de la mairie.

Le Conseil Municipal,

Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, adopte l'actualisation des taux des indemnités de mission tels que prévus par le décret n° 2019-1044 du 11 octobre 2019 ; soit 17,50 € qui remplacent les 15,25 € en vigueur pour le remboursement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des agents de la collectivité et des élus de Saint-Thibéry.

4. Vente parcelles B 715 et B 1322

La commune souhaite vendre les parcelles cadastrées section B numérotées 715 et 1322, d'une superficie de 28 a et 65 ca pour un montant de **14 526 €** au Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères (SMICTOM Pézenas-Agde).

Il convient de délibérer pour autoriser le Maire à signer tous documents relatifs à cette transaction.

Le Conseil Municipal,

Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, autorise la vente des parcelles B 715 et B 1322 d'une contenance 28 a et 65 ca pour un montant de **14 526 €** au SMICTOM Pézenas-Agde, autorise le Maire à signer tous documents relatifs à cette transaction.

5. Demande de subvention dans le cadre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux 2020

La Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) est une dotation de l'Etat ayant pour but de financer les opérations d'investissement des communes.

La commune envisage un programme de réfection des couloirs inter classes du groupe scolaire Léonce Ruffié ainsi que la réfection des peintures de la salle des fêtes « Pierre Daurès ».

Pour le groupe scolaire, il s'agit de rénover et d'isoler les couloirs inter classes, en reprenant l'électricité, l'éclairage, les huisseries et les peintures. D'autre part seront refaits les préaux ainsi que les cheneaux.

Pour la salle des fêtes, il s'agit d'effectuer la réfection du soubassement et de repeindre les boiseries.

L'estimation des travaux est de **212 320,91 €** H.T.

Il est demandé une participation au titre de la DETR, à hauteur de 60 %, soit **127 392,54 €** H.T.

Le Conseil Municipal,

Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, décide de solliciter l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2020 pour l'attribution d'une subvention à hauteur de 60 % pour la réhabilitation des couloirs inter classes du groupe scolaire public Léonce Ruffié et de la réfection de la salle des fêtes « Pierre Daurès »,

Le plan de financement prévisionnel de ces investissements s'établit de la façon suivante :

- Subvention de l'Etat - DETR	127 392,54 € H.T.
- Autofinancement - commune.....	84 928,37 € H.T.
TOTAL.....	212 320,91 € H.T.

Et autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

6. Demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local

La Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) est une dotation de l'Etat ayant pour but de financer les opérations d'investissement des communes.

La commune envisage un programme de rénovation du chauffage des écoles primaires et maternelles et de réfection totale du circuit de chauffage.

Le but étant de faire des économies d'énergie par le remplacement d'une chaudière à énergie fossile par une chaudière à énergie renouvelable.

L'estimation des travaux est de **203 752,00 € H.T.**

Il est demandé une participation au titre de la DSIL, à hauteur de 60 %, soit **122 251,20 € H.T.**

Le Conseil Municipal,

Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, décide de solliciter l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2020 pour l'attribution d'une subvention à hauteur de 60 % pour la rénovation du chauffage des écoles primaires et maternelles et la réfection totale du circuit de chauffage.

Le plan de financement prévisionnel de ces investissements s'établit de la façon suivante :

- Subvention de l'Etat - DSIL	122 251,20 € H.T.
- Autofinancement - commune.....	81 500,80 € H.T.
TOTAL.....	203 752,00 € H.T.

Et autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

La séance est levée à 19h35.

Le secrétaire de séance



